



# DEMANDE D'AUTORISATION ABATTAGE ARBRES

Avis d'enquête

Commune de Borex

District de Nyon

**La Consultation publique de 30 jours est ouverte**

**du 17 mars 2026 au 16 avril 2026**

Rue : Ch. des Grillons	Numéro : 12d
N° de parcelle : 302	Plan de situation avec indication des arbres à abattre doit être joint à la demande

## Acteurs

Propriétaire(s)       Promettant(s) acquéreur       Bénéficiaire d'un droit distinct et permanent

Nom : Goncerut	Prénom : Olivier
Nom : Goncerut	Prénom : Martine
Rue : Ch. des Grillons	Numéro : 12d
Numéro postal : 1275	Localité : Borex
Numéro ☎ fixe :	Numéro ☎ portable :
Adresse E-mail :	

## Types d'arbres

- Arbre de 30 cm de diamètre et plus, mesurés à 1,30 m du sol  
 Cordons boisés  
 Boqueteaux  
 Haies vives

Tous les arbres de 30 cm de  $\emptyset$  et plus, mesurés à 1,30 m du sol, ainsi que les cordons boisés, les boqueteaux et les haies vives sont protégés. Les  $\emptyset$  des troncs multiples sur un même pied mesuré à la même hauteur sont additionnés. Sont exclus les arbres fruitiers.

Les dispositions de la législation forestière demeurent réservées.

Nombre	Espèce	$\emptyset$ cm	Essence	Hauteur	Age	Etat de santé
1	merisier	30		7	30	malade

L'autorisation d'abattage peut être assortie de l'obligation pour le bénéficiaire de procéder, à ses frais, à une arborisation compensatoire déterminée, d'entente avec la Municipalité (nombre, essence, surface, fonction, délai d'exécution). Les essences locales sont favorisées dans tous les cas, ainsi que les espèces résistantes au feu bactérien.

Signature du propriétaire : .....

Lieu et date : .....

Signature du propriétaire : .....

Lieu et date : .....

Cote	Copies	46			
32.1	Copies mail				
- 6 MAR. 2026					
Rép.			A classer		
0	1	2	3	4	

Ce formulaire de demande d'abattage ou d'élagage concerne :

- Les arbres présentant un danger imminent et direct qui menace la sécurité des biens ou des personnes
- Les arbres morts ou secs

La Municipalité peut autoriser, sans mise à l'enquête, l'abattage ou l'élagage dès le dépôt de la demande ou dès la connaissance du danger.

Une plantation compensatoire doit être réalisée.

Propriétaire Prénom/Nom : Goucent Olivier et Martine  
 Adresse : Ch. des Gilloux 13.0  
 Commune : Borex Parcelle(s) N° : 30.2

## OBJET(S) CONCERNE(S)

Joindre des photographies.

Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)	Age (ans)	Etat sanitaire
1	merisier	1m	7	30	malade

Arbre remarquable inscrit à l'inventaire cantonal

*La requête doit être adressée à la commune qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction*

## DEMANDE

Abattage  Elagage hors entretien courant

## MOTIFS

danger imminent et direct qui menace la sécurité des biens ou des personnes

arbres morts ou secs

Description des motifs de la demande :

## PLANTATIONS COMPENSATOIRES

Joindre un plan de situation indiquant par numéro\* l'emplacement des plantations compensatoires.

*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)
	1	Chataignier	20	2

Lieu et date Borex, 16.03.2026 Signature du propriétaire [Signature]

**Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale**

### Réservé à la Municipalité

#### Décision de la Municipalité

La municipalité autorise à procéder aux travaux, en prenant les précautions d'usage et si nécessaire avvertir la police si ceux-ci compromettent la sécurité publique.

#### Conditions



# Guichet cartographique cantonal

